

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

**Rendu obligatoire par la loi n° 92-125 en date du 6 février 1992  
Article L2312-1 du CGCT**

**modifié par l'article 107 de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant  
nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) relative à  
la transparence et responsabilité financière des collectivités  
territoriales.**

## SOMMAIRE

**I. NOUVELLES DISPOSITIONS DU D.O.B PREVUES PAR LA LOI NOTRe**

**II. PRINCIPES DU R.O.B : objectifs et obligations.**

**III. PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2017**

**IV. LES ORIENTATIONS PROPOSEES PAR LA VILLE**

**V. EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**VI. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**VII. SECTION D'INVESTISSEMENT**

**VIII. PROPOSITIONS DES PROJETS D'INVESTISSEMENT**

**IX. NOUVELLES DONNEES – LOI NOTRe**

## I. LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRe

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

*I. Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport comportant les informations énumérées par la loi.*

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires telles que notamment :

- Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses
- Exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail et des effectifs
- Engagements pluriannuels envisagés
- Structure et la gestion de la dette.

## I. LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRe

### II. La mise en ligne de la présentation des documents prévus par l'article 107 de la loi.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Les documents de présentation prévus par ces nouvelles dispositions ont vocation à être mis en ligne sur le site Internet de la collectivité, lorsqu'il existe, après l'adoption par l'organe délibérant. Cette obligation nécessite pour entrer en vigueur, un décret en Conseil d'Etat, qui viendra préciser les conditions de mise en ligne.

### III. L'obligation de télétransmission des documents budgétaires

Le III de l'article 107 de la loi NOTRe prescrit aux collectivités et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 50 000 habitants et plus de transmettre, par voie numérique, leurs documents budgétaires au représentant de l'Etat dans le département et du président de l'EPCI auquel appartient la commune dans un délai de cinq ans de la promulgation. Ces dispositions complètent celles prévues à l'article 74 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles. Les modalités doivent faire l'objet d'un décret à paraître.

## II. PRINCIPES DU R.O.B.

*Bien que quelque peu modifié par la loi NOTRe, le D.O.B. (désormais associé à un rapport d'orientation budgétaire ou R.O.B.) constitue une étape essentielle pour la collectivité avant même le vote de son budget primitif. Il constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire*

### Les objectifs

- Discuter et fixer les objectifs budgétaires et définir les grandes orientations budgétaires de la collectivité.
- Définir une politique d'investissement avec la proposition de projets.
- Discuter sur les priorités politiques par rapport aux marges de manœuvre de la commune.
- Être informé sur la situation financière de la ville

### Les obligations légales

- Le ROB ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.
- Le ROB n'a aucun caractère décisionnel. Néanmoins, il doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi : « donner acte ».
- Il ne retrace que les grandes lignes budgétaires puisque le détail est examiné lors du vote du budget primitif.

## III. PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PLF 2017

Le Gouvernement a maintenu son hypothèse de croissance de 1,5 % en 2016 et en 2017 ainsi que la trajectoire de réduction du déficit public à 3,3 % cette année et 2,7 % en 2017.

Le déficit public qui répond aux engagements européens de la France, devrait s'élever à 2,7 % du PIB en 2017 – contre 3,3 % en 2016.

Depuis 2013, les dépenses publiques rapportées au PIB baissent de manière continue. Elles devraient représenter 54,6 % du PIB en 2017 contre 55 % en 2016.

Le déficit du budget de l'Etat serait en 2017 de 69,3 milliards d'euros

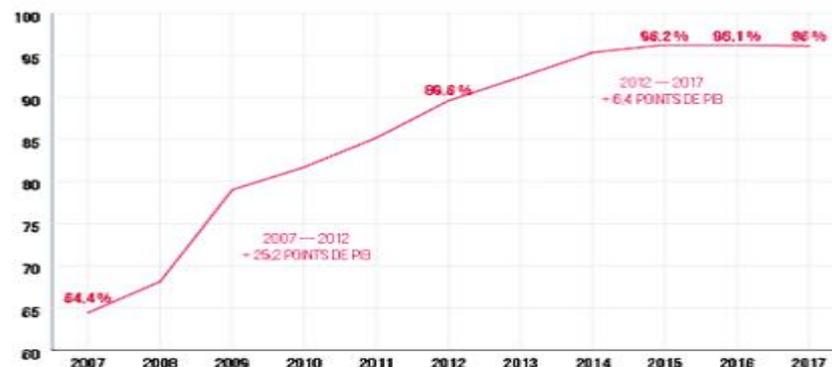
### DES HYPOTHÈSES DE CROISSANCE CONFIRMÉES

PLF2017



### UNE DETTE PUBLIQUE ENFIN STABILISÉE

PLF2017



### III. PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PLF 2017

La 4<sup>ème</sup> loi de programmation 2014-2019 votée en décembre 2014, prévoit un retour au déficit structurel inférieur à 0,5% du PIB en 2019. Elle annonce également l'instauration d'un objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL).

L'ODEDEL a été créé par l'article 11 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour la période 2014-2019. Il y est disposé que « les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées. Il est institué un objectif d'évolution de la dépense publique locale, exprimé en pourcentage d'évolution annuelle et à périmètre constant ».

La trajectoire d'évolution de la dépense locale à échéance quadriennale a été fixée comme suit : 2014 : 1,2% ; 2015 : 0,5% ; 2016 : 1,9% ; 2017 : 2%.

Pour la dépense de fonctionnement, l'évolution est la suivante : 2014 : 2,8% ; 2015 : 2% ; 2016 : 2,2% ; 2017 : 1,9%.

L'ODEDEL n'est autre qu'un indicateur et sans valeur contraignante et absolue.

### III. PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PLF 2017

Ces perspectives sont fondées sur les hypothèses suivantes :

- ✓ Hypothèse de croissance estimée à 1,5 %
  
- ✓ Le projet de réforme de la DGF est ajourné à une loi spécifique qui ne pourra intervenir que lors d'une prochaine législature.
  - augmentation de la DSU (+9,4%), DSR (9,4%)
  - Contribution au redressement des finances publiques : - 2,635 Milliards €
  
- ✓ Baisse des dotations de 3.67 milliards sur 2017
  
- ✓ FPIC stabilisé à 1Md€ et le FSRIF à 290 M€ avec des règles inchangées.
  
- ✓ Révision de la valeur locative des locaux professionnels (sauf nouveau report).
  
- ✓ Reconduction des dispositifs de soutien à l'investissement local : 600 M€
  
- ✓ Aide spécifique de 100 M€ pour la constructions de logements en zone tendues.
  
- ✓ FCTVA maintenu à 16,404 % et étendu aux travaux d'entretien sur la voirie, les bâtiments et le haut débit (le détail de l'ensemble des dépenses concernées n'est pas encore bien défini).
  
- ✓ A priori, l'amendement adopté par la commission des finances à l'assemblée nationale prévoit une absence de revalorisation des bases en 2017.

## IV. LES ORIENTATIONS PROPOSEES PAR LA VILLE

Malgré l'effet conjoncturel pérenne et contraignant, la ville s'affirme dans sa volonté de rester prudente et rigoureuse dans l'élaboration du prochain budget 2017.

- Garantir les équilibres financiers.
- Maintenir un niveau d'autofinancement convenable.
- Maintenir un niveau d'investissement élevé tout en limitant le recours à l'emprunt.
- Maîtriser les coûts de fonctionnement.
- Ne pas aggraver la pression fiscale sur les ménages.
- Rechercher la performance économique : internalisation, renégociation des contrats, maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- Maîtriser l'emprunt d'équilibre.

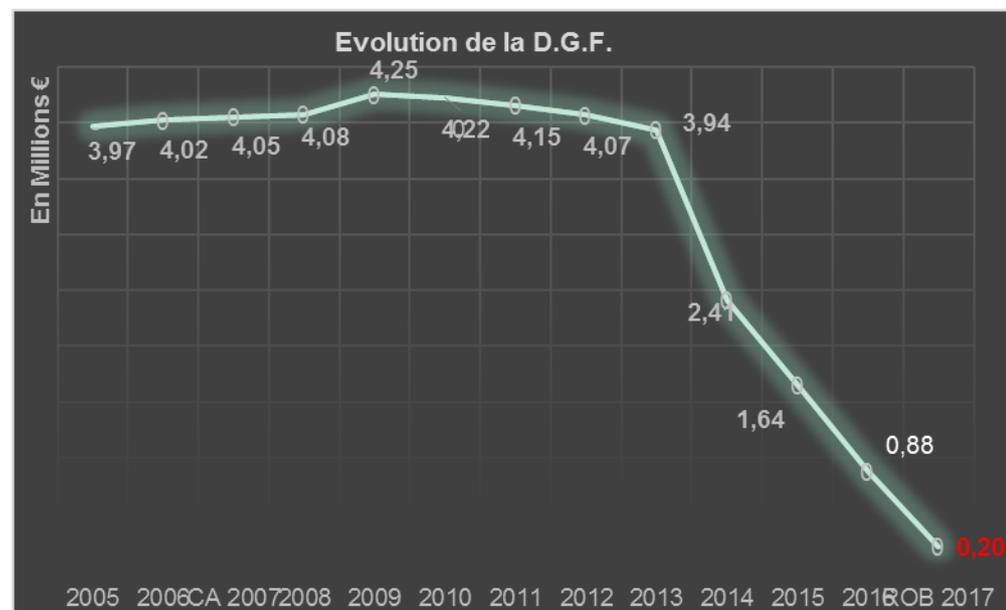
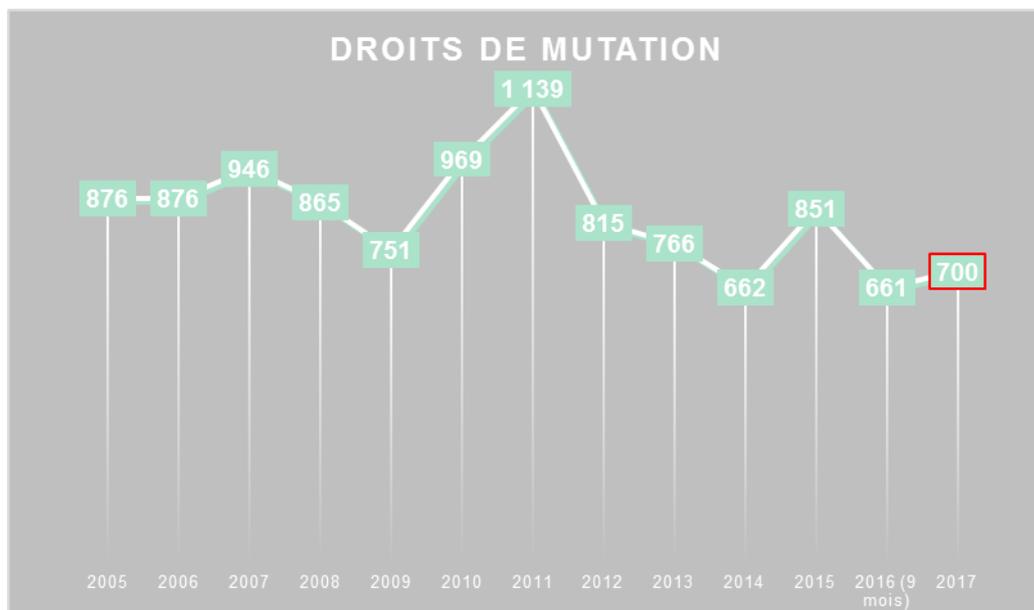
## IV. LES ORIENTATIONS PROPOSEES PAR LA VILLE

La structure de recettes de la commune devrait vraisemblablement être peu ou prou la même que 2016 : soit environ 40M€.

### Les principales perspectives :

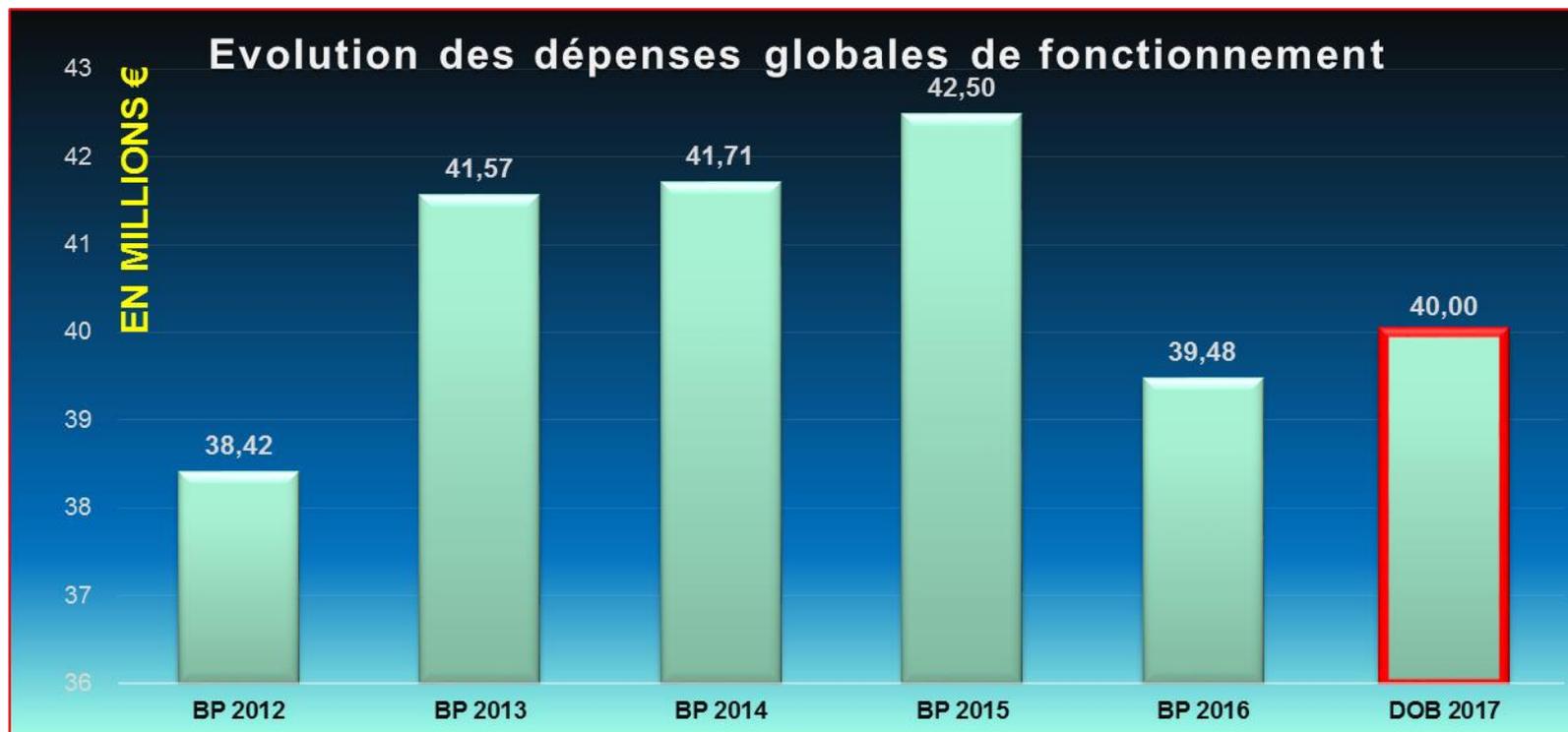
- ✓ Maintien du PBJ à hauteur de 17 M€ (produit estimé en concertation avec le délégataire)
- ✓ Maintien des taux d'imposition.
- ✓ Attribution de compensation de Plaine Vallée équivalente à 2016 soit 2 064 119,00 € (hors FNGIR de nouveau transférée à l'EPCI) majorée de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de 2 924,00 €.
- ✓ Droits de mutations 700 K€ contre 650 K€ en 2016
- ✓ DGF, la ville est encore dans l'incertitude quant à l'attribution de son montant définitif, toutefois le produit devrait être quasi nul.
- ✓ Légère hausse des recettes de stationnement : +2%

## V. EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## VI. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

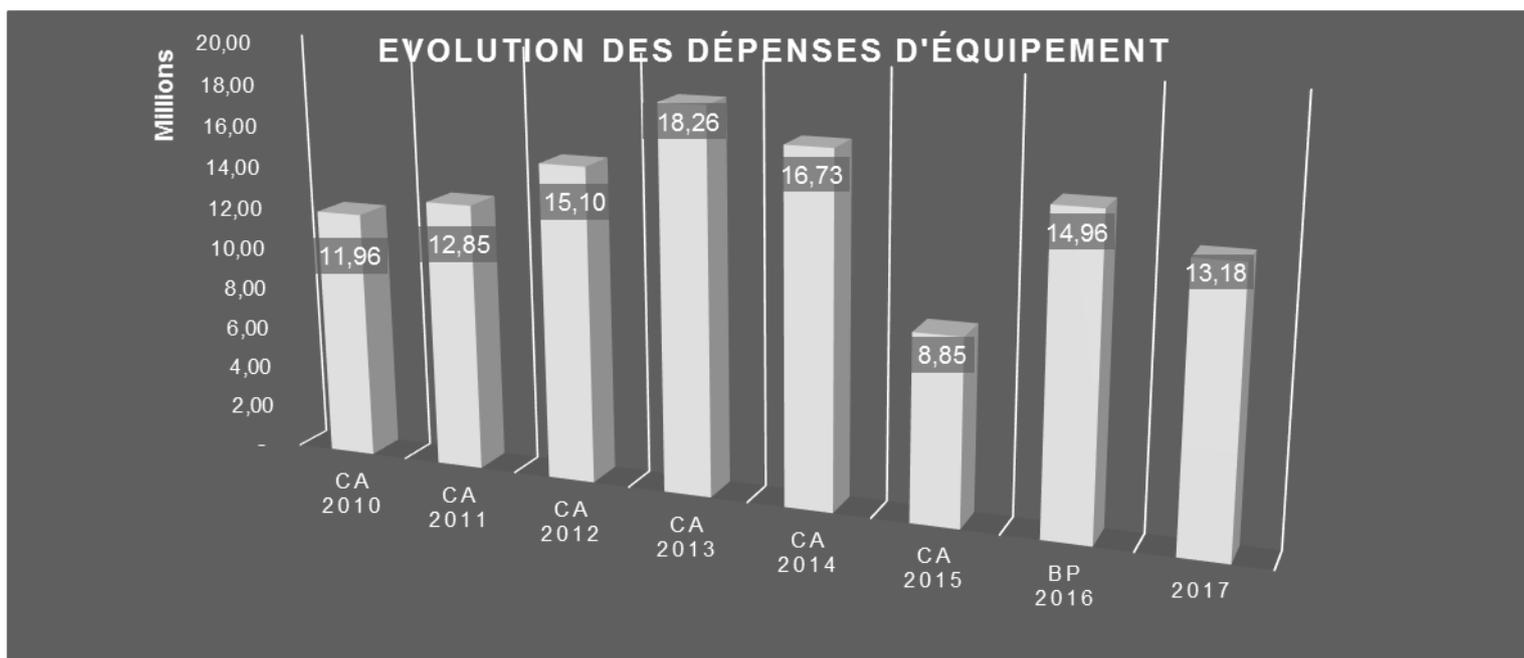
- Maîtriser la masse salariale
- Maîtriser les dépenses à caractère général : budget constant
- Maintenir un niveau d'autofinancement suffisant et en adéquation avec les investissements projetés.



# SECTION D'INVESTISSEMENT

## VII. SECTION D'INVESTISSEMENT

- Maintenir un programme d'investissement élevé.
- Poursuivre le portage foncier du cœur de ville.
- Contenir le recours à l'emprunt.
- Maintenir la politique locale de l'habitat par le biais de surcharges foncières.
- Un produit FCTVA moyen (847 K€) en raison des dépenses d'investissement réalisées en 2015 : Taux relevé à 16,404 % par la loi de finances 2015 contre 15,761 % en 2014.



## VIII. PROPOSITION PROJETS D'INVESTISSEMENT

### VOIRIE

#### TRAVAUX DE VOIRIE

Réaménagement des Berges Tabarly (puis voirie en 2018)

Enfouissement de réseaux Rue de la Barre

Réfection de la Jetée Patenôte – Jardin des Roses

Divers travaux de voirie

Plan de requalification de la Place Foch (déplacement aires de livraisons)

#### ECLAIRAGE PUBLIC

Remplacement de lampes et lanternes par des leds

Etude sur le remplacement et modernisation du poste Eclairage Public l'Hôtel de Ville

#### TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Reprise de l'assainissement au 22 Rue de Malleville (parties privatives de la commune)

Création d'un regard d'eau pluvial au parking du Casino,

#### ETUDES DIAGNOSTICS AMIANTE

## VIII. PROPOSITION PROJETS D'INVESTISSEMENT

### ESPACES VERTS

#### 90250 TRAVAUX ET PLANTATION ESPACES VERTS

Plantation d'arbres boulevard Pinaud et boulevard d'Ormesson

Plantation espaces verts

Jardinières et matériels techniques

Matériel pour les Serres Municipales

#### 90350 PARC VILLEMESSANT

Plantation d'arbres Presqu'île aux fleurs

Entretien des fontaines et réseau d'arrosage

Aménagement du caniveau du Parc Villemessant

## VIII. PROPOSITION PROJETS D'INVESTISSEMENT

### BATIMENTS

#### PAVILLON DU LAC

Avenant n° 2 pour la reprise de la couverture, les appuis des fenêtres

#### AGENDA 21 Relamping des écoles

Ecole Riet

Ecole Ormesson

Ecole des Cygnes

### TRAVAUX PARKINGS

#### GRUPE SCOLAIRE ORMESSON

Revêtement sol PVC dans les couloirs

Commission de sécurité dans les couloirs

Remplacement du matériel de cuisine

#### ECOLE DES CYGNES

Création d'une verrière pour le patio

Sol PVC

Peinture

Etude et programmation école primaire

## VIII. PROPOSITION PROJETS D'INVESTISSEMENT

### URBANISME

#### SUBVENTION SURCHARGE FONCIERE

80 allée des Ecoles et autres programmes

#### ETUDES

Opération Cœur de Ville

Etudes de programmation en équipements scolaires

Etudes préalables projet de parking et parc Mermoz

#### ACQUISITIONS FONCIERES

Portage foncier Mutuelle du Trésor (parcelle) et Deshayes

### SOURCES THERMALES

Etudes Source Coquil

Développement de cosmétique à partir de l'eau thermale - études

Compresseur air médical de secours

Matériel et outillage pour le confort des curistes

## VIII. PROPOSITION PROJETS D'INVESTISSEMENT

### INFORMATIQUE

Concession et droits similaires : logiciels

Autres réseaux, câblage de l'ensemble des services

Matériel de bureau et informatique

Autres matériels (écran/sonorisation/onduleur...)

### 9442 VIDEO SURVEILLANCE

AMO Vidéo Surveillance

Marché Vidéo Surveillance

Route secondaire vidéo sortie PM

# **IX. DISPOSITIONS LOI NOTRe**

## **Article 107**

## Engagements prévisionnels pluriannuels 2017 - 2020

Enfouissement des réseaux et rénovations lourdes: Boulevard COTTE

Modernisation paysagère + réaménagement complet de la place de Verdun et rues du Marché et de Puisaye  
Bd d'Ormesson et rue du Départ

Rénovation du cimetière nord

Création de 20 places de parking public rue de la Barre (la ferme)

Requalification de la rive nord du Lac en promenade de qualité avec le doublement du pont par une passerelle réservée aux piétons

Floraison de la presqu'île aux fleurs

Remplacement d'arbres par des espèces anallergisantes

Optimisation du plan d'accessibilité dans toute la ville

Réaménagement du square Mermoz après création d'un parking souterrain de 300 places

Mise en valeur du patrimoine paysager, urbain et monumental: AVAP

Entrées de ville

Poursuite de la veille sur le tissu commercial et artisanal et mise en œuvre d'une cellule dédiée

Projet du cœur de ville conçu en éco quartier

Renouvellement de l'Agenda 21

Réaménagement de la gare routière (gare de la Barre d'ormesson), implantation d'une nouvelle station Autolib

Passage aux normes Iso 14001 pour le service Espaces verts

Remplacement des sources lumineuses (led)

Optimisation du système de ramassage trié des ordures

Achèvement de la vidéosurveillance

Multiplication des radars pédagogiques

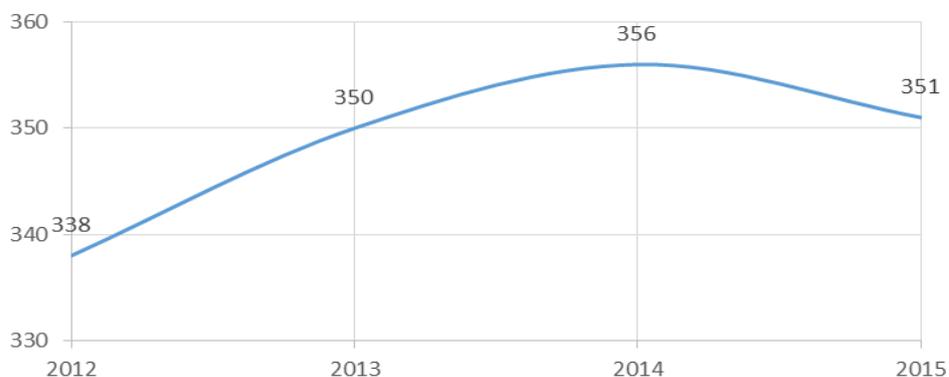
Elargissement des zones 30

Optimisation des éclairages nocturnes

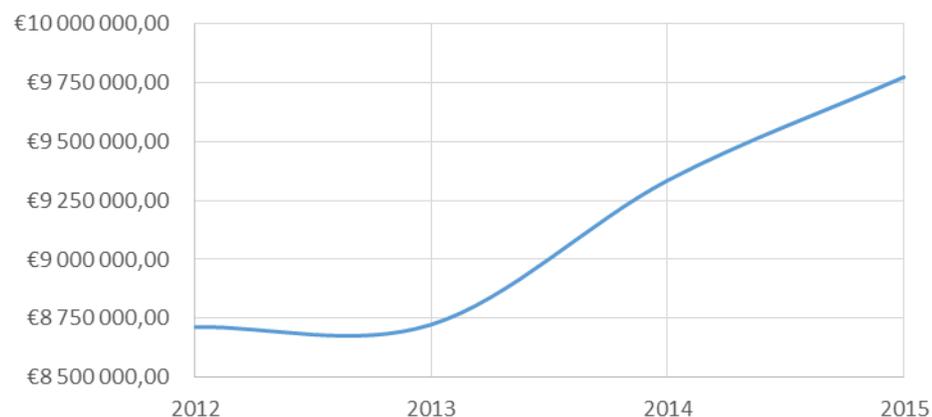
PMR bâtiments publics

## Evolution des dépenses de personnel, rémunérations

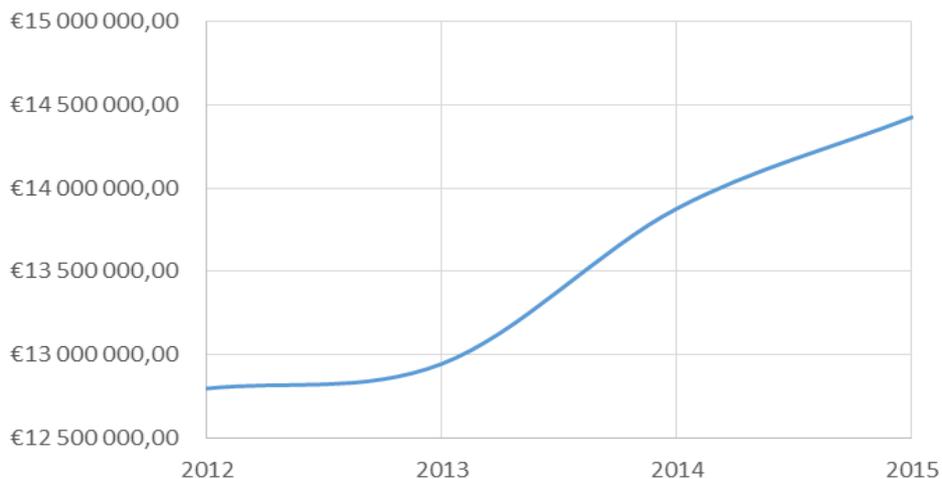
### Evolution des effectifs



### Evolutions des rémunérations (emplois publics)



### charges de personnel



	Rubrique	Code Agent	Agent
311	Avantage en Nature Logeme. Tit	00100130	EHMANN Philippe
311	Avantage en Nature Logeme. Tit	00101836	GREGOIRE Gontran
311	Avantage en Nature Logeme. Tit	00100201	JOSEPH AUGUSTE Léopold
311	Avantage en Nature Logeme. Tit	00102283	LEFEVRE Agnes
311	Avantage en Nature Logeme. Tit	00100251	MAY Jean-Claude
311	Avantage en Nature Logeme. Tit	00100498	MISTRAL Frédéric
311	Avantage en Nature Logeme. Tit	00100281	PARIS Michel
311	Avantage en Nature Logeme. Tit	00100405	PEDIOGLU Edouard
316	Avantage en Nature Logement RG	00102645	PERRIN Jacques
316	Avantage en Nature Logement RG	00100565	POTTIER Francois
311	Avantage en Nature Logeme. Tit	00100360	VALLET Fabiola
311	Avantage en Nature Logeme. Tit	00100374	VINCONNEAU Thierry

## Evolution des dépenses de personnel, rémunérations

L'augmentation entre 2014 et 2015 est dûe à :

Augmentation des charges patronales

Pérennité de la prime liée à l'entretien professionnel.

En outre, davantage d'agents ont pu bénéficier de la prime en novembre 2015, par rapport à 2014.

Internalisation du ménage : une équipe de 24 agents (contractuels permanents à temps complet ou non complet, ainsi que des agents « horaires »)

Organisation des Temps d'Accueil Périscolaires sur un exercice complet.

Lors des sélections professionnelles, intégration de certains agents sur des grades supérieurs afin de récompenser leur ancienneté et leur implication lorsqu'ils étaient contractuels, ou mettre en adéquation le cadre d'emplois avec les missions exercées.

L'augmentation entre 2013 et 2014 est dûe à :

Restructuration des services pour une optimisation des prestations aux administrés

Pérennité de la prime liée à l'entretien professionnel

8ème édition des Bains Numériques

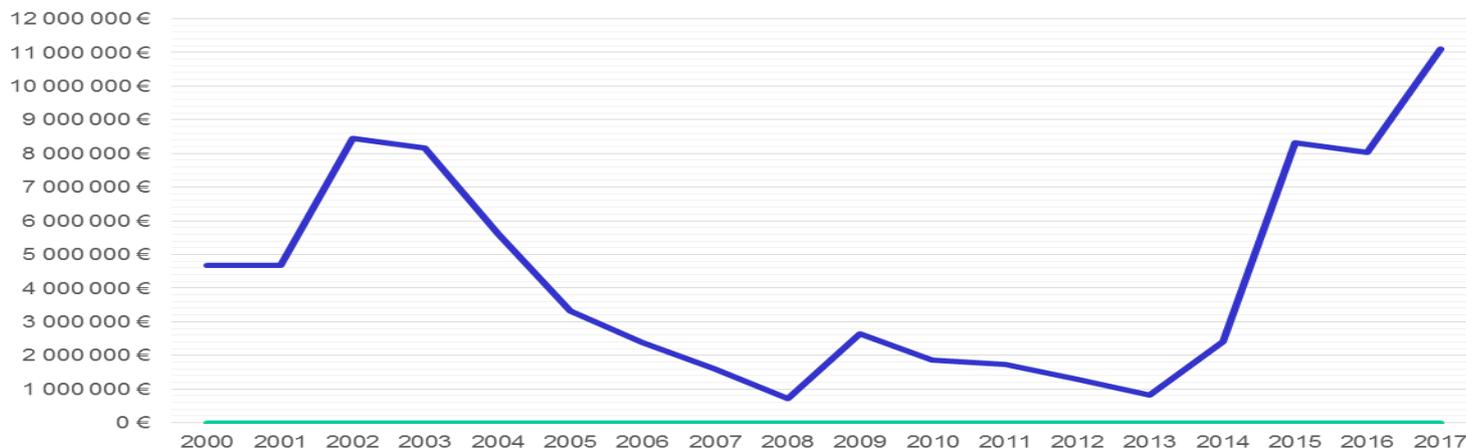
Accroissement des quotités hebdomadaires des professeurs de musique

Augmentation des charges patronales et réformes statutaires

Mise en place d'un système de prévoyance avec participation de l'employeur

## Structure de la dette

Etat de la dette au 1er janvier 2017



Objet de la dette	Date de Réalisation	Date de 1ère échéance	Date de dernière échéance	Durée Initiale	Organisme Prêteur	Périodicité	Montant Initial	Dette en capital au 01/01/2017	Annuité	Capital	Intérêts	Dette en capital au 31/12/2017	Index de taux
Programme d'investissements	14/11/2014	10/03/2015	10/12/2024	10 ans	CAISSE D'EPARGNE	Trimestrielle	2 000 000,00	1 600 000,00 €	225 010,00	200 000,00	25 010,00	1 400 000,00	FIXE 1,64
Programmes d'investissements	28/08/2014	01/12/2014	01/09/2024	10 ans	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCALE	Trimestrielle	1 500 000,00	1 162 500,00 €	172 235,63	150 000,00	22 235,63	1 012 500,00	FIXE 2,01
Programmes d'investissements	19/05/2014	19/08/2014	19/05/2019	5 ans	CREDIT FONCIER DE FRANCE	Trimestrielle	2 000 000,00	1 000 000,00 €	416 235,00	400 000,00	16 235,00	600 000,00	FIXE 1,91
Programme d'investissements	10/07/2014	10/10/2014	10/07/2022	8 ans	CREDIT FONCIER DE FRANCE	Trimestrielle	1 500 000,00	1 078 125,00 €	208 664,07	187 500,00	21 164,07	890 625,00	FIXE 2,10
Programmes d'investissements	28/10/2013	28/01/2014	28/10/2018	5 ans	CREDIT AGRICOLE	Trimestrielle	2 000 000,00	800 000,00 €	410 456,56	400 000,00	10 456,56	400 000,00	Marge 1,60 + E3M
Programmes d'investissements	25/12/2015	25/03/2016	25/12/2023	8 ans	CAISSE D'EPARGNE	Trimestrielle	1 000 000,00	875 000,00 €	133 529,70	125 000,00	8 529,70	750 000,00	FIXE 1,03
PAVILLON DU LAC *	15/10/2016	27/07/2017	27/07/2036	20 ans	CDC	Annuelle	4 500 000,00	4 500 000,00 €	225 000,00	225 000,00	0,00	4 275 000,00	Taux Zéro
* Prêt à taux zéro – couvert par le loyer révisé du pavillon du lac													
<b>TOTAL</b>							<b>14 500 000,00</b>	<b>11 015 625,00</b>	<b>1 791 130,96</b>	<b>1 687 500,00</b>	<b>103 630,96</b>	<b>9 328 125,00</b>	